

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-quatre et le 03 juin à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive 19100 BRIVE - salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 27 mai 2024.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2024-15 – DM1 – Section de Fonctionnement – Ajustement budgétaire

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Le Conseil d'Administration sur décision du Président,

- considérant qu'il y a lieu de réaffecter et augmenter certains crédits budgétaires du budget de l'exercice 2024,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
	Montants €	Montants €
Virements de crédits		
Chapitre 012 – Charges de personnel 6411- Salaires, appointements, commissions de base	- 16 000,00	
Chapitre 66 - Charges financières 6616 - Intérêts bancaires sur opérations de financement	+ 16 000,00	
Chapitre 67- Charges exceptionnelles 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 40 000,00	
Augmentation de crédits		
Chapitre 70 - Prestations de service (706)		+10 000,00
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation		+ 20 000,00
Chapitre 75 –Autres produits de gestion courante (7588)		+10 000,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	40 000,00	40 000,00

C'est ce que je sou mets à votre approbation.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Votes : Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/06/2024
Publiée et notifiée le 05/06/2024

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.